



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PRD-326
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

**Crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs pour l'ensemble
Gli Angeli: «Accroître la part des anges» (PRD-326)**

Considérant:

- la faible part du soutien public dans le budget de Gli Angeli;
- le besoin d'un soutien accru pour permettre à l'ensemble de répondre à la demande du public, de ses amis et sponsors, et à ses nombreux engagements à l'étranger,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 47 oui et 14 abstentions

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé à l'ensemble Gli Angeli Genève afin de combler son déficit structurel et d'améliorer la rémunération des musiciens pour la saison en cours.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 200 000 francs pour l'ensemble Gli Angeli.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement du département de la culture et de la transition numérique.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2023.

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Matthias Erhardt

Le Président:

Pierre de Boccard